

Date de l'élaboration de plan de prévention : 5/12/25

Date de l'inspection commune : 5/12/25

ENTREPRISE UTILISATRICE (EU)

RAISON SOCIALE

NOM DU REPRESENTANT

ADRESSE

TELEPHONE

COURRIEL

ENTREPRISE EXTERIEURE (EE)

RAISON SOCIALE

GENIE FLEXION

NOM DU REPRESENTANT

CONSTANTINI JEROME

ADRESSE

78 ALLEE DES ERABLES
93420 VILLEPINTE

TELEPHONE

0185 19 0140

COURRIEL

villepinte@gonieflexion.com

TRAVAUX PREVUS

DESCRIPTION SUCCINCTE DES TRAVAUX

DEPANNAGE HYDRAULIQUE

LIEU PRECIS D'EXECUTION

DEPOT AU SON CHANTIER

NOMBRE DE SALARIES PREVUS

1

DATE DEBUT DES TRAVAUX

5/12/25

DATE FIN DES TRAVAUX

31/12/26

PLAGE HORAIRE DE TRAVAIL

24/24 - 7/7

DUREE PREVISIBLE EN NOMBRE D'HEURES

DURÉE DE L'OPÉRATION > 400 H/AN

OUI

NON

TRAVAUX DANGEREUX (ARRETE DU 19/03/1993)

OUI

NON

TRAVAUX PONCTUELS

OUI

NON

SOUS-TRAITANT (ST)

RAISON SOCIALE

NOM DU REPRESENTANT

ADRESSE

TELEPHONE

COURRIEL

TRAVAUX PREVUS

DESCRIPTION SUCCINCTE DES TRAVAUX

LIEU PRECIS D'EXECUTION

NOMBRE DE SALARIES PREVUS

DATE DEBUT DES TRAVAUX

DATE FIN DES TRAVAUX

PLAGE HORAIRE DE TRAVAIL

DUREE PREVISIBLE EN NOMBRE D'HEURES

**LISTE DES TRAVAUX DANGEREUX
ART.R. 4512-7 DU CODE DU TRAVAIL**

1. Travaux exposant à des rayonnements ionisants.
2. Travaux exposant à des substances et préparations explosives, comburantes, extrêmement inflammables, facilement inflammables, très toxiques, toxiques, nocives, cancérogènes, mutagènes, toxiques vis-à-vis de la reproduction, au sens des articles R. 4411-2 à R4411-6 du code du travail.
3. Travaux exposant à des agents biologiques pathogènes.
4. Travaux effectués sur une installation classée faisant l'objet d'un plan d'opération interne en application de l'article 17 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié.
5. Travaux de maintenance sur les équipements de travail, autres que les appareils et accessoires de levage, qui doivent faire l'objet des vérifications périodiques prévues aux articles R4323-23 à R4323-27, R4535-7 et R4721-11 du code du travail, ainsi que les équipements suivants :
 - véhicules à benne basculante ou cabine basculante ;
 - machines à cylindre ;
 - machines présentant les risques définis aux articles R4324-18 à R4324-20 du code du travail.
6. Travaux de transformation au sens de la norme NF P 82-212 sur les ascenseurs, monte-charge, escaliers mécaniques, trottoirs roulants et installations de parcage automatique de voitures.
7. Travaux de maintenance sur installations à très haute ou très basse température.
8. Travaux comportant le recours à des ponts roulants ou des grues ou transtockeurs.
9. Travaux comportant le recours aux treuils et appareils assimilés mus à la main, installés temporairement au-dessus d'une zone de travail ou de circulation.
10. Travaux exposant au contact avec des pièces nues sous tension supérieure à la T. B. T.
11. Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail auxquels est applicable l'article R. 4323-17 du code du travail.
12. Travaux du bâtiment et des travaux publics exposant les travailleurs à des risques de chute de hauteur de plus de 3 mètres, au sens de l'article 5 du décret n° 65-48 du 8 janvier 1965.
13. Travaux exposant à un niveau d'exposition sonore quotidienne supérieure à 90 dB (A) ou à un niveau de pression acoustique de crête supérieure à 140 dB.
14. Travaux exposant à des risques de noyade.
15. Travaux exposant à un risque d'ensevelissement.
16. Travaux de montage, démontage d'éléments préfabriqués lourds, visés à l'article R. 4534-103 du code du travail.
17. Travaux de démolition.
18. Travaux dans ou sur des cuves et accumulateurs de matière ou en atmosphère confinée.
19. Travaux en milieu hyperbare.
20. Travaux nécessitant l'utilisation d'un appareil à laser d'une classe supérieure à la classe 3 A selon la norme NF EN 60825.
21. Travaux de soudage oxyacétylénique exigeant le recours à un permis de feu.

Analyse de risques

	Activité	Risques encourus	Moyen de prévention à mettre en œuvre	Responsable	
				EU	EE
<input checked="" type="checkbox"/>	Circulation véhiculée interne	Collision, choc, renversement piéton	<p>Permis valide en adéquation avec le véhicule</p> <p>Respect du code de la route, de la signalisation et des consignes de sécurité</p> <p>Autorisation d'entrer</p> <p>Limitation de vitesse à 20km/h</p> <p>Interdiction de circuler benne levée</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Circulation piétonne sur le site	Chocs, coups, blessures	<p>Le port des Equipements de Protection Individuelle suivant est obligatoire dans l'atelier et sur le parc :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Casque, ➢ Protections auditives, ➢ Lunettes de sécurité, ➢ Vêtement haute visibilité (classe2) ➢ Chaussures de sécurité, <p>Suivant l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Travail en coactivité avec les employés	Risques multiples (chute d'objet, circulation, projection...)	<p>Délimiter la zone de travail pour éviter la coactivité</p> <p>Interdire l'accès à toute personne n'étant pas autorisée</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

	Activité	Risques encourus	Moyen de prévention à mettre en œuvre	Responsable	
				EU	EE
			Présentation des CACES et autorisations de conduite pour les engins utilisés par l'EE ➤ Présenter la VGP du matériel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Utilisation d'engins de maintenance (chariots...)	Renversement, risques de collision avec d'autre véhicule, risque de collision de piétons	Respecter le plan de circulation pour les véhicules et les piétons : ➤ Port de la ceinture de sécurité ➤ Porte fermée si existante ➤ Klaxonner aux entrées de bâtiments ➤ Circuler fourches basses ➤ Vitesse limitée à 20 km/h ➤ Interdiction de chargement/déchargement/levage au-delà de 4 mètres sur la zone matérialisée au sol	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Travail par point chaud (meulage, soudure...)	Explosion, incendie ou brûlures	Demander un permis de feu ➤ Avoir un extincteur à proximité ➤ Éloigner tout matériaux ou produits inflammables ➤ EPI (masque soudeur, vêtements ignifugés...) ➤ Surveillance 1h30	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Travaux dans les zones avec niveau sonore élevé	Fatigue auditive, surdité	Port de protections auditives adaptées si niveau sonore élevé (coquille anti-bruit)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Travaux effectués lors d'ambiances thermiques extrêmes (chaleur, froid, courants d'air...)	Fatigue, sueur, maux de tête, nausée, crampes déshydratation	Organisation du travail adapté aux conditions climatiques Aménagement de pauses régulières EPI : maniveau, gants...)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
	Travaux en présence de particules volatiles (poussières...)	Allergie, lésions pulmonaires, défaillances respiratoires...	Masques adaptés Lunettes de protection	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

Activité	Risques encourus	Moyen de prévention à mettre en œuvre	Responsable	
			EU	EE
Travail en hauteur	Chute de personne ou chute d'objets	Utilisation d'une PIRL (Plate-forme Individuelle Roulante Légère)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		Utilisation d'une nacelle : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Présentation des CACES et autorisations de conduites des employés conduisant les nacelles ➢ Présenter la VGP du matériel ➢ Port du harnais obligatoire ➢ Délimiter la zone de travail Utilisation d'un échafaudage : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Monter l'échafaudage selon le plan de montage du constructeur par une personne compétente ➢ Port du harnais obligatoire ➢ Présenter la VGP du matériel Utilisation de garde-corps (Port du harnais obligatoire) Interdiction d'utiliser une échelle comme poste de travail	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	Activité	Risques encourus	Moyen de prévention à mettre en œuvre	Responsable	
				EU	EE
└	<p>Manutention de charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manuelles : Chargement / déchargement véhicules, port de charge... - Mécaniques : Approvisionnement en matériel sur site... 	<p>Collision, chute de plain-pied, choc, coupures écrasement...</p>	<p>Moyen de prévention à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Respect plan de circulation interne Balisage Port de gants de manutention Respect des gestes et postures CACES Autorisation de conduite 	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
└	<p>Utilisation de matériel électroportatif, d'outils pneumatiques (perceuse, meuleuse, tronçonneuse...)</p>	<p>Nuisance sonore, TMS, électrisation, électrocution...</p>	<p>Port des EPI (protection auditive, gants, lunettes, protections respiratoires...) Habilitations Consignation électrique</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
└	<p>Travail sur des machines ou équipements avec des énergies (électricité, gaz, hydraulique, pneumatique...)</p>	<p>Électrocution, amputation, décès</p>	<p>Consignation des énergies</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Identifier toutes les énergies à consigner ➢ Mettre un cadenas et une étiquette par employé ➢ Informer le responsable de la zone en cas de coupure d'électricité 	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
└	<p>Travaux sur équipement électrique</p>	<p>Électrisation / électrocution, brûlures</p>	<p>Présentation des habilitations électriques des employés. Seules les personnes habilitées sont autorisées à intervenir Consignations électriques (kit et VAT) Gants isolants Masque de protection Nappe isolante</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
				<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	Activité	Risques encourus	Moyen de prévention à mettre en œuvre	Responsable	
				EU	EE
└	Utilisation de produits chimiques (solvants, peintures, etc...)	Risques liés aux produits chimiques	Porter les équipements de protection indiqués sur la Fiche de Données de Sécurité des produits	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

AUTRES RISQUES PROPRES A L'EE

Activité	Risques encourus	Moyen de prévention à mettre en œuvre	Responsable	
			EU	EE
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Equipements mis à disposition des entreprises extérieures

Type d'installation	OUI	Conditions d'utilisation
Vestiaires/Sanitaires	<input type="radio"/>	
Local de restauration	<input type="radio"/>	
Zone de stockage	<input type="radio"/>	
Zone de déchets	<input type="radio"/>	
Zone de stationnement	<input type="radio"/>	
Autres :	<input type="radio"/>	

Matériel mis à disposition des entreprises extérieures

Type de matériel	OUI	Conditions d'entretien
MANITOU avec opérateur	<input type="radio"/>	
Pelle avec opérateur	<input type="radio"/>	
	<input type="radio"/>	
	<input type="radio"/>	

Consignes de sécurité

Plans des voies de circulation, lieux d'intervention, locaux	<input type="radio"/>
Consignes relatives à l'organisation des secours en cas d'urgence (incendie)	<input type="radio"/>
Procédures relatives aux permis feux et permis spéciaux	<input type="radio"/>
Consignes relatives à l'évacuation des déchets	<input type="radio"/>
Autres documents :	<input type="radio"/>

Protection des travailleurs – port des EPI						
						
Casque avec jugulaire	Chaussures ou bottes de sécurité	Vêtement de travail	Gants de protection	Lunettes de protection	Visière	Protection respiratoire obligatoire
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
						
Protection auditive	Vêtements haute visibilité	Masque de soudage obligatoire	Lunettes opaques obligatoires	Tablier de protection	Bonnnet obligatoire	Harnais de sécurité
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Inspection commune

Actions au cours de l'inspection commune	Date de réalisation
--	---------------------

Délimitation du secteur d'intervention de l'entreprise extérieure

Matérialisation des zones du secteur pouvant présenter des dangers

Indication des voies de circulation pouvant être empruntées par le personnel, véhicules et engins de l'entreprise extérieure

Noms des participants	Fonction	Visa
-----------------------	----------	------

Nos règles d'or

"Je reste vigilant : je suis acteur de ma sécurité et de celle des autres"

Règles communes au Groupe BIR



1

J'analyse et je présente toutes les mesures de prévention à tous les intervenants



2

Je porte les EPI adaptés à mon activité



3

Je respecte les consignes d'utilisation des équipements mis à ma disposition



4

Je privilégie les maintenances mécaniques aux maintenances manuelles



5

Je garde un contact visuel pour éviter les heurts engins piétons



6

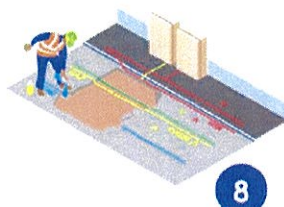
Je m'engage à avoir un comportement responsable lors de mes déplacements

Règles spécifiques métiers BIR



7

Je mets en place et je maintiens la signalisation et le balisage



8

Je respecte la réglementation à proximité des réseaux

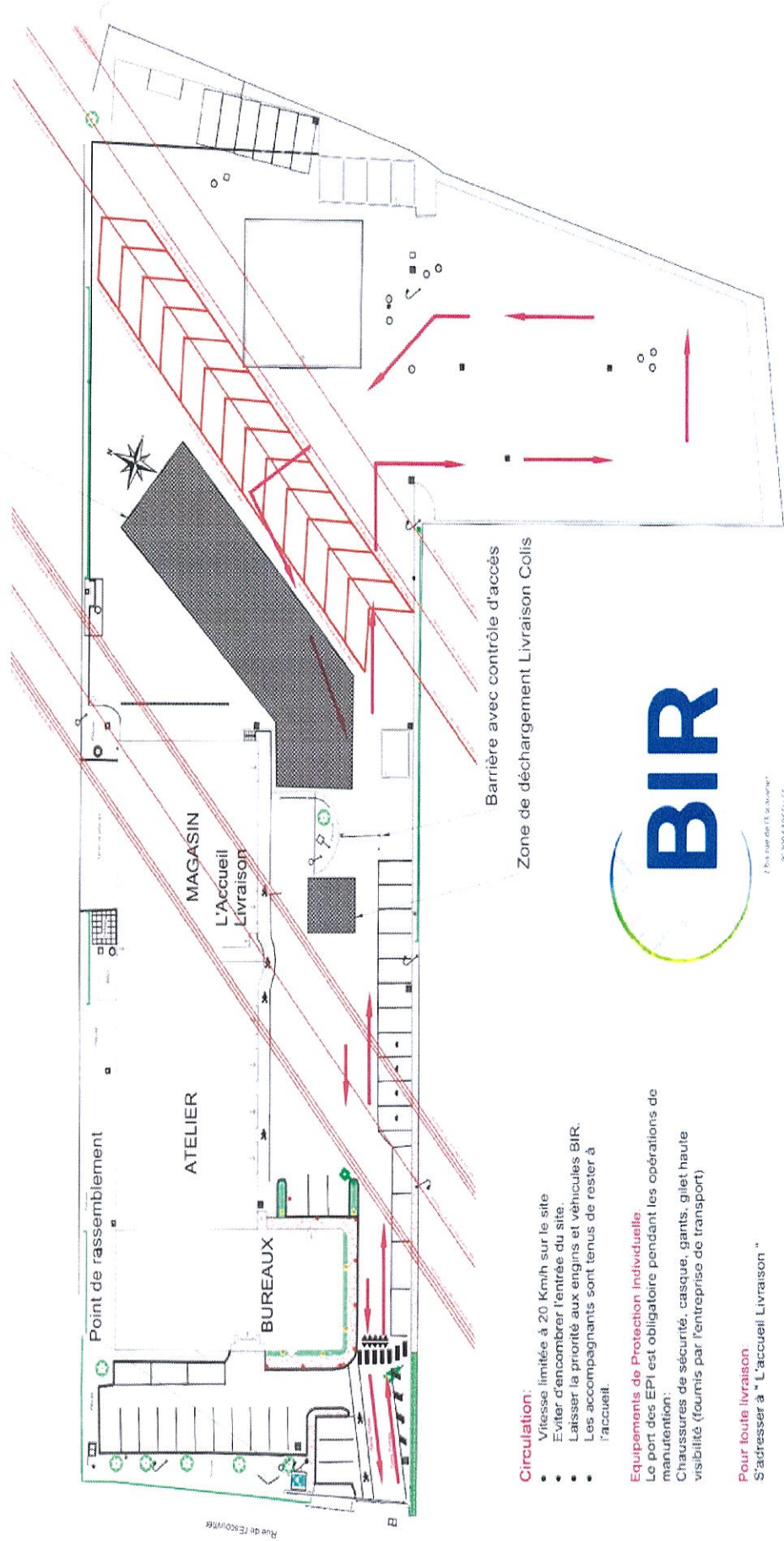


9

J'interviens dans une tranchée correctement protégée (blindage, etc...)

PLAN DE CIRCULATION - AGENCE SARCELLES

Zone de chargement/déchargement Tourrets



Circulation:

- Vitesse limitée à 20 Km/h sur le site
- Eviter d'encombrer l'entrée du site.
- Laisser la priorité aux engins et véhicules BIR.
- Les accompagnants sont tenus de rester à l'accueil.

Equipements de Protection individuelle

Le port des EPI est obligatoire pendant les opérations de manutention:
Chaussures de sécurité, casque, gants, gilet haute visibilité (fournis par l'entreprise de transport)

Pour toute livraison
S'adresser à " L'accueil Livraison "



7 Boulevard de la source
92200 SARCELLES
Tel : 01 48 19 30

L'EE/ST s'engage à informer l'EU en cas d'intégration de nouveau salarié.

Dispositions générales

L'entreprise d'accueil assure la coordination des mesures de prévention qu'elle prend et de celles que prend le chef de l'entreprise extérieure.

L'entreprise d'accueil a le pouvoir de suspendre ou d'arrêter une opération si les mesures de prévention ne sont pas respectées.

Le chef d'entreprise extérieure est responsable de l'application des mesures de prévention nécessaires à la protection de son personnel.

Le chef d'entreprise extérieure doit désigner son représentant sur le site.

Le chef d'entreprise extérieure n'a autorité que sur son personnel.

Tout incident ou accident, doit être communiqué à l'entreprise d'accueil afin que celle-ci puisse prendre les mesures conservatoires nécessaires.

Le personnel intervenant s'engage à utiliser du matériel conforme à la réglementation relative aux exigences de sécurité et d'entretien en vigueur.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DU PRESENT PLAN DE PREVENTION :

Représentant de l'entreprise utilisatrice

Représentant de l'entreprise extérieure

Nom :

Nom : *CONSTANTINI JEROME*

Date :

Date : *5/12/25*

Signature :

Signature :



Avis du CSE :

Mise à jour du Plan de Prévention			
Motif de mise à jour	Signature EU	Signature EE	Observations
<input type="radio"/> Annuel <input type="radio"/> Modification des risques <input type="radio"/> Réunion de coordination <input type="radio"/> Visite de coordination			
<input type="radio"/> Annuel <input type="radio"/> Modification des risques <input type="radio"/> Réunion de coordination <input type="radio"/> Visite de coordination			